

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR14.04PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de Fr. 70'000.--
pour des travaux de désaffectation du cimetière**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 4 mars 2014.

Elle était composée de Madame Elisabeth DESCAMPS et Messieurs Guy ANGÉLOZ, Daniel BURDET, David GRANDJEAN, Bexhet HALIMI, Jean-Claude MONNEY, Patrice PITTORI et du soussigné, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de Monsieur Jean-Daniel CARRARD, municipal en charge du département de la Police, du Service d'Incendie et de Secours et des Sports, de Monsieur Pascal PITTET responsable de la police Nord vaudois et de Monsieur Olivier COLLET responsable du Centre funéraire. Nous les remercions pour la présentation de ce préavis et pour les réponses claires qu'ils ont apportées aux diverses questions posées par la commission.

Ce préavis propose de procéder à différentes opérations nécessaires par l'écoulement du temps et de répondre au besoin en surface d'inhumation dans le cimetière.

Il s'agit de désaffecter les secteurs J et K pour libérer des places car le secteur C arrive bientôt à saturation. Il est à noter que les deux secteurs ci-dessus sont arrivés à échéance et que ce préavis respecte donc les dispositions concernant le règlement du cimetière.

Les travaux seront effectués par une entreprise locale suite à un appel d'offre lancé par la commune. Ces divers travaux ne pouvant pas être effectués par la commune car celle-ci n'est pas équipée pour ce genre de tâches principalement à cause des travaux de terrassements qui sont importants.

Le budget de Fr. 70'000.-- alloué pour ce préavis devrait être suffisant et le coût final des travaux, sauf mauvaise surprise, ne devrait pas être dépassé.

La commune procédera à une information publique et avertira les familles; ceci, afin de respecter les dispositions légales et pour permettre aux familles de prendre les mesures nécessaires.

La commission émet cependant le vœu que les travaux concernant ce préavis ne soient pas réalisés pendant la période de la Toussaint. En effet, ce moment représente pour beaucoup de familles, un moment spécial et notre cimetière est bien fréquenté à cette période très particulière. Il serait fort dommageable que le recueillement des proches des défunts soit perturbé par l'agitation et le bruit desdits travaux.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, et en souhaitant que son vœu soit respecté la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1, 2 et 3 présentés par la Municipalité dans ce préavis.

Yverdon-les-Bains, le 13 mars 2014

Le Rapporteur

Roland VILLARD

